

# PETITE SALLE MAÏSOU

## REGLEMENT INTERIEUR

La salle sera occupée en priorité par :

- La Mairie
- Les associations Sauratoises dans le cadre de leurs activités

Tarifs :

- Les particuliers Sauratois : 50 €
- Les personnes extérieures à la Commune : 150 €
- Caution : 150 €

Modalités d'occupation de la salle :

- Sont exclues toutes manifestations pouvant troubler l'ordre public,
- Le nombre de personnes ne devra pas excéder 20,
- L'entretien incombe à chaque occupant, si le ménage n'est pas fait, il sera facturé ; le matériel fourni rangé,
- Il est interdit de fumer dans la salle,
- L'introduction et la consommation de produits illicites est interdite,
- La mairie se réserve :
  - Le droit de refuser la location,
  - D'exercer une surveillance pendant l'occupation des lieux.

TOUT MANQUEMENT CONSTATE ENTRAINERAIT UNE  
INTERDICTION DE LOCATION DEFINITIVE

Le Maire  
Anne-Marie BASSERAS